

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2022

---

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 3327

présenté par  
le Gouvernement

à l'amendement n° 451 de la commission des affaires sociales

-----

### APRÈS L'ARTICLE 24

À la première phrase de l'alinéa 1, substituer aux mots :

« exercer leur activité sans prescription médicale »

les mots :

« prendre en charge directement les patients ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.